

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Réunion du Comité Syndical Mercredi 11 février 2026

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1186	21	8 + 1 pouvoir	1	7

PROJET FIBCOP : « Recyclage des engins de pêche dans des bétons à base de fibres hybrides bas carbone »

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 11 février 2026 à 14 h 30, à SAINT-LO, à la Maison du département, salle Alexis de Tocqueville, en présentiel, sur convocation du 5 février 2026.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance

Secrétaire de séance : M. Hubert LEFEVRE

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche – titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL
(**POUVOIR** de M. Didier LEGUELINEL)

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

Délégués des EPCI titulaires et suppléant :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Hubert LEFEVRE, communauté d'agglomération le Cotentin (*suppléant*)

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados :

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer (**POUVOIR** à M. NAVARRET)

PROJET FIBCOP : « Recyclage des engins de pêche dans des bétons à base de fibres hybrides bas carbone »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du 11 février 2026 et le diaporama présenté en séance ;

Considérant le projet FIBCOP visant le développement d'un béton fibré à partir de fibres recyclées d'engins de pêche usagés grâce à la conception d'un broyeur mécanique inédit, spécifiquement développé pour traiter les fibres polymériques et composites des engins de pêche ;

Considérant que le pôle AQUIMER sera chef de file du projet FIBCOP et sera associé à des partenaires industriels, académiques et institutionnels : BUILDERS Ecole d'ingénieurs, l'association France Pêche Durable & Responsable (FPDR), la société HERVÉ intervenant sur les différents métiers liés aux travaux publics et à la construction, ainsi que le SMEL ;

Le SMEL, par son expérience en matière de collecte et valorisation des déchets plastiques des activités maritimes, coordonnera le WP2, « Procédés de recyclage et de valorisation des engins de pêche usagés (EPU) » **et plus précisément**, la phase amont d'identification et de caractérisation des gisements permettant d'établir un inventaire précis des matériaux disponibles (PE, PP, PA, PET) et de leurs conditions de récupération (ports, coopératives, entreprises de collecte).

Ce projet est prévu sur trois années, de mai 2026 à janvier 2029 et d'un coût prévisionnel de 67 569€ pour le SMEL, avec un soutien de 54 055 € sollicités auprès du FEAMPA et de l'État, dans le cadre de l'appel à projet « Projets de recherche et d'innovation pour une pêche durable ».

Le Comité du SMEL, à l'unanimité des membres présents, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents :

- **accepte** la réalisation du projet PROJET FIBCOP : « Recyclage des engins de pêche dans des bétons à base de fibres hybrides bas carbone »
- **autorise** le président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (devis, demande, conventions, ...).

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr